



AVIS N° 004 /2023/AMI/DATC/UEMOA

**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT
D'UN CONSULTANT CHARGE DE L'ELABORATION DU
SCHEMA DIRECTEUR DE DEVELOPPEMENT
AEROPORTUAIRE AU SEIN DE L'UNION**

Dans le cadre de l'harmonisation des politiques sectorielles, la Commission de l'UEMOA met en œuvre le Programme Régional de Développement du Transport Aérien (PRDTA) articulé autour de deux axes d'intervention : l'amélioration de la qualité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien et l'amélioration de la gouvernance du secteur du transport.

Au titre de la mise en œuvre de ce programme, la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) envisage, dans son budget 2023, la sélection d'un cabinet pour l'élaboration du schéma directeur de développement aéroportuaire au sein de l'Union.

L'objectif de la mission consiste à mettre à la disposition des Etats membres de l'Union un cadre harmonisé de planification et de développement des aéroports sur une période de 20 ans.

Les résultats attendus de la mission du consultant sont :

- (i) le schéma directeur de développement aéroportuaire au sein de l'Union sur une période de vingt (20) ans est adopté et il inclut au minimum les aspects suivants ;
 - i. l'état des lieux et la classification des aéroports de la zone UEMOA ;
 - ii. les infrastructures, les équipements, les ressources humaines, le niveau et la qualité de service requis pour chaque classe ;
 - iii. le statut juridique des aéroports, leurs forces et faiblesses ainsi que les propositions d'amélioration ;
 - iv. les statistiques de trafic aéroportuaire et les projections ;
 - v. la gestion des aspects environnementaux et la prise en compte des exigences architecturales des aéroports ;
 - vi. le déploiement des systèmes d'inspection des documents de voyage et d'évaluation des passagers ainsi que des formalités d'émigration/immigration ;
 - vii. le déploiement des systèmes, des équipements d'assistance en escale ainsi que la mise en œuvre des procédures y relatives ;

- viii. la méthodologie de mise en œuvre par blocs du système de l'aviation (ASBU) dans la zone UEMOA ;
 - ix. les évolutions souhaitées sur une période donnée pour chaque classe d'aéroports de la zone UEMOA en fonction du niveau et de la nature du trafic, des ressources (personnel, équipements, logiciels, matériels, règles d'organisation) et des autres caractéristiques pertinentes ;
 - x. la sûreté de l'aviation civile ;
 - xi. la facilitation du transport aérien.
- (ii) une solution pour la gouvernance des aéroports de la sous-région est proposée ;
 - (iii) des modalités de mise en œuvre du schéma directeur sont définies ;
 - (iv) un dispositif de pilotage, de suivi évaluation et un cadre logique sont proposés ;
 - (v) les capacités des experts des Etats membres et de la Commission sont renforcées en planification et développement des aéroports.
1. la durée totale prévue pour l'exécution de la mission est de six (06) mois, hors délai d'approbation des livrables.
 2. en vue de la constitution de la liste restreinte, le Président de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, invite les cabinets de consultants qualifiés ayant une expérience confirmée dans le domaine identifié, à manifester leur intérêt à fournir les prestations décrites ci-dessus.
 3. les cabinets de consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des prestations. Les informations fournies doivent être précises et vérifiables (preuve à l'appui : copies certifiées conformes des diplômes ou attestations, certificats ou attestations de travail, certificats ou attestations de bonne fin d'exécution pour les missions réalisées, etc.). Le groupement est autorisé.
 4. La Commission de l'UEMOA, se réserve le droit de vérifier l'authenticité des informations communiquées.
 5. la sélection du consultant se fera en conformité avec les procédures en vigueur à la Commission de l'UEMOA et définies dans le Règlement d'exécution N°001/2020/COM/UEMOA du 24/02/2020 relatif aux règles de passation, d'exécution et de réception des marchés des Organes de l'UEMOA.
 6. les appréciations porteront notamment sur l'expérience générale et l'expérience spécifique du consultant selon les critères ci-après :

Critères d'évaluation	Notes maximales
1. Expérience générale du Cabinet	30
2. Expérience spécifique du cabinet	60
3. Connaissance de la région (pays de l'UEMOA) »	10
Total des points	100

Pour tous renseignements, veuillez contacter (simultanément par mail) :

- **Alidou SINARE** - Tél : +226 25 42 51 69, email : asinare@uemoa.int ;
- **Sinamani KARA** - Tél : +226 25 42 51 45, email : skara@uemoa.int ;
- **Aïssatou DIAGNE** - Tél : +226 25 42 51 59, email : adiagne@uemoa.int.

Les manifestations d'intérêt en langue française, sous format papier A4, en quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies), peuvent être envoyées par la poste, ou déposées à la **Commission de l'UEMOA, Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC)**. Les manifestations d'intérêt transmises par mail sont irrecevables.

A l'attention de **Monsieur Jonas GBIAN, Commissaire Chargé du Département de l'Aménagement du Territoire Communautaire et des Transports (DATC)**

Complexe Administratif de Ouaga 2000, au 5^{ème} Etage

Place Monument des Héros nationaux

Boîte postale : 01 BP 543.

Ouagadougou, Burkina Faso.

Tél. : (226) 25 37 47 62.

Fax : (226) 25 31-88 72.

Les plis devront être déposés au **Bureau 517 - 5^e étage**, au plus tard le **mardi 04 juillet 2023 à 15 heures**, heure locale.

L'ouverture aura lieu le même jour à 15h30mn au **Complexe administratif sis à Ouaga 2000**.

L'enveloppe contenant la manifestation d'intérêt devra être scellée et porter visiblement la mention : « **Manifestation d'intérêt pour le recrutement d'un cabinet de consultants pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement aéroportuaire au sein de l'Union** ».

Les manifestations d'intérêt qui avaient été soumises, sous plis fermé, au titre de l'avis N° 003/2023/AMI/DATC/UEMOA pour le recrutement d'un cabinet de consultants pour l'élaboration d'un schéma directeur de développement aéroportuaire au sein de l'Union, sont prises en considération par le présent AMI. Toutefois, les cabinets de consultants qui désirent mettre à jour leur candidature sont autorisés à déposer une nouvelle candidature.

Ouagadougou, le **29 MAI 2023**

Pour le Commissaire chargé du
Département de l'Aménagement du
Territoire Communautaire et des
Transports,
Le Directeur de Cabinet p.i.

Mahaman Sanoussi AMADOU

